



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/651

S/18365

FRANCAIS

26 septembre 1986

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
Points 25, 39, 68, 124 et 133  
de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE  
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 25 septembre 1986, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Thaïlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la note de la Mission en date du 18 juin 1986 (A/41/419-S/18169), j'ai l'honneur de porter à votre attention l'acte d'agression perpétré récemment par les forces vietnamiennes illégales au Kampuchea, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Cet acte est le suivant :

Le 20 septembre 1986, à 8 heures, une centaine de soldats vietnamiens ont fait une incursion en territoire thaïlandais, au nord-ouest du col de O-Bok, dans le district de Ban Kruat (province de Buri Rum), à environ 2 km de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Les unités militaires locales thaïlandaises ont naturellement essayé de repousser le commando vietnamien. Mais avec l'appui de bombardements d'artillerie vietnamiens provenant du Kampuchea, les forces vietnamiennes ont réussi à s'installer sur la colline 538. Jusqu'ici deux soldats thaïlandais ont été blessés et les biens de villageois thaïlandais innocents ont été endommagés au cours des affrontements.

A/41/651  
S/18365  
Français  
Page 2

Cet acte d'agression vietnamien constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande, et est contraire aux diverses déclarations dans lesquelles le Viet Nam s'est engagé à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne vigoureusement cet acte d'hostilité délibéré perpétré par les forces vietnamiennes contre la Thaïlande et exige que le Viet Nam retire immédiatement ses troupes du territoire thaïlandais. Le Gouvernement royal thaïlandais ne tolérera pas les actes d'agression du Viet Nam, dont le Gouvernement doit assumer la pleine responsabilité et les conséquences.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 39, 68, 124 et 133 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

-----

